

Chères copropriétaires, Chers copropriétaires,

Nous nous permettons de vous contacter concernant une situation, portée récemment à notre connaissance, **qui nous contraint malheureusement à devoir annuler notre prochaine et imminente assemblée générale extraordinaire prévue le 04 septembre à 18 :00.**

En date du 27 août, RILSA a fait parvenir confidentiellement au CoGest une citation à comparaître à une audience de conciliation au tribunal d'arrondissement de Lausanne, reçue le jour même. Elle mentionne : « les décisions prises lors de l'assemblée générale des copropriétaires de la PPE Parallèle du 7 mai sont nulles. » L'un des Copropriétaire, Pierre-Alain CHRISTINAT, cosigné par sa femme et sa fille, conteste toutes les décisions qui ont été prises lors de ladite AG. Vous avez tous et toutes reçus une copie par recommandé de RILSA le 28 courant.

La requête est lancée contre la « Communauté des propriétaires d'étages de la propriété par étage « Parallèle », chemin du Rionzi 29 à 41, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, pour notification à l'administrateur de la propriété par étages, RILSA SA, M. Jacques Delessert ».

Dès lors que Mme CHRISTINAT co-signe, donc appuie la décision d'attaquer toutes les décisions de la PPE, **qui depuis s'est retirée de la démarche judiciaire.** Elle ne peut plus faire partie du CoGest, nous l'avons donc exclue, après l'avoir entendue, le 27 au soir, avec effet immédiat, ceci de manière temporaire voire définitive, en fonction de la poursuite de cette affaire. Au même titre, M. CHRISTINAT ne pourra plus être réviseur des comptes.

Les requérants contestent l'ensemble des décisions prises lors de l'AGO et surtout les points en lien avec l'aspect financier, estimant qu'il s'agit de dépenses « somptuaires ». Est visé, par exemple, le point 8.3 dont il est pourtant dit dans le Procès-verbal que « le vote est sur **le principe** d'affectation du local disponible » et « qu'une nouvelle étude concernant la disposition finale etc seront présentés dès que possible ». L'acceptation du projet final était d'ailleurs l'un des points de l'AGE qui est finalement annulée.

L'annulation soudaine de cette AGE est certes désagréable pour nous tous, car il s'agit d'un travail de plusieurs mois qui s'envole brusquement, mais nous avons pris cette décision par respect pour votre temps précieux, surtout que les éléments qui devaient être soumis aux votes concernent majoritairement des éléments financiers et l'avenir de notre collaboration avec notre administrateur.

MAIS le chronomètre continue de tourner et nous avons des décisions importantes à vous soumettre (par exemple votre représentation par le CoGest lors des négociations avec l'OFROU sur la future jonction autoroutière Blécherette et son piquetage).

A situation exceptionnelle, solutions exceptionnelles. Vu que la date à laquelle nous avons reçu ce courrier nous empêche légalement de modifier l'ODJ et de vous en renvoyer un nouveau, la seule solution qui nous reste est de reconvoquer **une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 19 septembre 2018 dès 18 :00** avec une deuxième partie sans RILSA dès 19 :30.

La convocation officielle et les nouveaux ODJ vous parviendront par RILSA dès que nous le pourrons. Nous regrettons sincèrement cette situation indépendante de notre volonté et nous ne manquerons pas de vous faire suivre les informations complémentaires dès que possible.

Nous profitons par la même occasion de vous communiquer une **INFORMATION IMPORTANTE : le vendredi 7 septembre de 6 :00 à 17 :00, le parking sous-terrain devra être intégralement vide** afin de permettre son nettoyage par notre concierge.

Veillez recevoir, Chers copropriétaires, Chères copropriétaires, l'expression de nos meilleures salutations.

Au nom du CoGest

Hassania Froidevaux, E. Oliveira Cuendet, Cédric Pompéï, Jean-Daniel Racine, Raymond Tanniger.